



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance et prise en charge de l'accident vasculaire cérébral

Question écrite n° 15579

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge de l'accident vasculaire cérébral. Chaque année, l'AVC touche 150 000 Français, soit une personne toutes les 4 minutes et 30 000 décès. Il est la première cause de mortalité de la femme devant le cancer du poumon avec 18 343 décès en 2013 et la troisième de l'homme avec 13 003 victimes ; une personne sur six aura un AVC dans sa vie selon la société française neuro-vasculaire. Contrairement aux idées reçues, tous les âges sont concernés en témoignent les 1 000 enfants qui en sont victimes tous les ans. Première cause de handicap chez l'adulte, la plupart des rescapés de l'AVC vivent ensuite avec des séquelles motrices, neurologiques ou psychologiques. Aussi, il apparaît regrettable qu'aucune campagne durable d'information et de prévention, comme elle peut exister contre les accidents de la route, le cancer du sein, le tabagisme..., ne sensibilise le public sur le sujet. Selon une étude IPSOS publiée le 29 octobre 2013, « plus d'un Français sur deux (56 %) cite spontanément des signes d'alerte erronés et 31 % déclarent ne pas savoir auprès de qui se diriger en cas d'AVC ». Il est pourtant primordial que chacun puisse reconnaître les signes d'un AVC et ait le réflexe d'appeler le 15 ou les services de secours le plus rapidement possible compte tenu de l'enjeu des trois premières heures suivant l'accident et où deux millions de neurones sont détruites à chaque minute. La Haute autorité de santé, dans un rapport rendu public le 27 juillet 2018, recommande par exemple d'« encourager et répéter les campagnes d'information vis-à-vis du grand public. L'information ne doit pas se limiter aux patients ayant des facteurs de risque vasculaire, mais doit concerner l'ensemble de la population y compris les jeunes ». Il paraît également nécessaire de prévenir les personnes à risques que sont les hypertendus, les diabétiques, les personnes présentant du cholestérol, afin de les accompagner dans leur cheminement vers une vie plus saine. Et surtout, il est indispensable d'informer les victimes, leurs aidants et leur famille, trop souvent abandonnés à leur sort après l'hospitalisation. Un guide expliquant les différents types et causes d'AVC, leurs séquelles, les spécialités à consulter afin d'y remédier, les organismes à contacter dans leurs démarches administratives pourrait notamment y pallier. Victimes, associations, professionnels de santé et les pouvoirs publics doivent s'organiser sur ces problématiques qui entourent l'AVC et c'est tout le sens d'une pétition qui vient d'être lancée en ligne. Elle souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement pour prendre en charge l'accident vasculaire cérébral à la hauteur des dégâts qu'il engendre.

Texte de la réponse

L'accident vasculaire cérébral (AVC) constitue la deuxième cause de décès chez l'adulte et la première cause de handicap. La prévention est donc une priorité majeure pour réduire les facteurs de risque. La journée mondiale de l'AVC qui s'est tenue le 29 octobre 2018 a permis de confirmer la détermination du gouvernement à améliorer la prévention et l'information de la population depuis les signes d'alerte jusqu'à la prise en charge. La stratégie nationale de santé 2018-2022 prévoit la mise en place de mesures de prévention tout au long de la vie pour réduire les facteurs de risques et vivre en meilleure santé. Il s'agit notamment d'informer sur la nécessité d'une alimentation moins salée et mieux équilibrée, en luttant ainsi contre le surpoids. De même, l'arrêt du tabac, la réduction de la consommation d'alcool, la pratique d'une activité physique régulière, la lutte contre le stress

sont autant d'actions qui diminuent les risques d'hypertension artérielle, d'obésité, de diabète, d'hypercholestérolémie pouvant favoriser la survenue d'un AVC. Soutenu par l'ensemble du Gouvernement, le plan national de santé publique « priorité prévention », concrétise la volonté de placer la prévention au centre des actions pour permettre à chaque Français de naître, grandir, vivre et vieillir en bonne santé.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15579

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 mars 2019

Question publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 12003

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 3085